



Société de commissaires aux comptes membre de la compagnie régionale de Besançon

Franck PAUL

Commissaire aux comptes

Jean-François HUOT

Commissaire aux comptes

UNION DEPARTEMENTALE
DES ASSOCIATIONS FAMILIALES
DE HAUTE-SAONE

*49, rue Gêrôme
70000 VESOUL*

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2023

A l'assemblée générale de l'association UDAF 70,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association UDAF 70 relatifs à l'exercice clos le 31/12/2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/01/2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de dissoudre l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Froideconche, le 13 mai 2024

Le Commissaire aux comptes,

MCH Auditeurs
Franck PAUL



Exercice 2023

ACTIF	31/12/2023			31/12/2022
	Brut	Amort. et dépréciations	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles :				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits similaires	1 104.00	12.70	1 091.30	
Autres immobilisations incorporelles	82 121.07	46 188.09	35 932.98	
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles :				
Terrains	34 400.12		34 400.12	34 400.12
Constructions	1 065 033.99	905 782.90	159 251.09	174 875.18
Installations techniques, matériel et outillage industriels	37 796.80	32 864.82	4 931.98	6 636.77
Autres immobilisations corporelles	377 286.40	275 941.74	101 344.66	69 281.88
Immobilisations reçues en affectation				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières :				
Participations et Créances rattachées à des participations	7 320.25		7 320.25	7 259.25
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	12 624.00		12 624.00	12 624.00
Total 1	1 617 686.63	1 260 790.25	356 896.38	305 077.20
Comptes de liaison (2)				
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours :				
Matières premières et fournitures				
Autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	8 841.82		8 841.82	9 327.37
Créances :				
Créances redevables clients, usagers et comptes rattachés	122 790.85	25 078.64	97 712.21	67 086.31
Autres créances	537 511.10		537 511.10	212 926.06
Valeurs mobilières de placement :				
Actions propres				
Autres titres				
Instruments de trésorerie	267 710.54		267 710.54	239 569.86
Disponibilités	2 208 016.02		2 208 016.02	2 199 819.87
Charges constatées d'avance	23 049.77		23 049.77	25 589.96
Créances reçues par legs et donations				
Total 3	3 167 920.10	25 078.64	3 142 841.46	2 754 319.43
Frais d'émission des emprunts (4)				
Primes de remboursement des emprunts (5)				
Ecarts de conversion actif (6)				
Total général (1+2+3+4+5+6)	4 785 606.73	1 285 868.89	3 499 737.84	3 059 396.63

Exercice 2023

PASSIF	31/12/2023	31/12/2022
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise :		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise :		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation		
Réserves :		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Réserves sous gestion contrôlée	1 343 813.16	1 181 252.86
Autres	421 722.26	421 722.26
Ecart d'équivalence		
Report à nouveau :		
Report à nouveau sous gestion non contrôlée	-248 990.79	-269 159.24
Report à nouveau sous gestion contrôlée	343 315.91	337 330.17
Excédent ou déficit de l'exercice	120 506.44	188 714.49
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	31 337.50	33 910.16
Provisions réglementées :		
Couverture du besoin en fonds de roulement		
Provisions réglementées relatives aux immobilisations		
Provisions réglementées relatives aux stocks		
Réserves des plus-values nettes d'actif		
Autres provisions réglementées		
Total 1	2 011 704.48	1 893 770.70
Comptes de liaison (2)		
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	106 128.36	207 752.79
Total 3	106 128.36	207 752.79
PROVISIONS		
Provisions pour risques	33 000.00	63 338.00
Provisions pour charges		
Total 4	33 000.00	63 338.00
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	325.56	122.81
Emprunts et dettes financières diverses	7 200.00	6 600.00
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	8 143.62	7 273.89
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	108 851.02	190 308.47
Dettes des legs ou donations		
Dettes sociales et fiscales	495 147.99	397 200.95
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	3 252.08	
Autres dettes	283 513.01	276 800.29
Instruments de trésorerie		34.28
Produits constatés d'avance	442 471.72	16 194.45
Total 5	1 348 905.00	894 535.14
Ecarts de conversion passif (6)		
Total général (1+2+3+4+5+6)	3 499 737.84	3 059 396.63

Exercice 2023

COMPTE DE RESULTAT	31/12/2023	31/12/2022
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	2 398.00	2 030.00
Ventes de marchandises		
Ventes de Biens et Services		
Ventes de Biens		
Montant net du chiffre d'affaires	2 398.00	2 030.00
dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de service	564 531.89	552 894.23
dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	3 537 164.80	3 432 994.58
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	285.77	341.00
Mécénats		
Legs, donations et assurance-vie		
Contributions financières		
Production stockée		
Production immobilisée		
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	217 003.40	187 646.09
Autres produits	10.80	41.22
Utilisation des fonds dédiés	128 795.80	107 272.67
Total 1	4 450 190.46	4 283 219.79
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variations de stocks de marchandises		
Achats de matières premières et fournitures		
Variation de stock de matières premières et fournitures		
Achats d'autres approvisionnements		
Variation de stock d'approvisionnements		
Autres achats et charges externes	750 511.79	829 860.84
Aides financières	22 679.63	23 013.44
Impôts, taxes et versements assimilés	288 291.35	244 024.61
Salaires et traitements	2 380 088.05	2 117 343.79
Charges sociales	823 504.36	702 334.34
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	68 951.64	67 805.63
Dotations aux provisions		
Reports en fonds dédiés	27 171.37	80 838.78
Autres charges	20 075.50	389.31
Total 2	4 381 273.69	4 065 610.74
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (1-2)	68 916.77	217 609.05
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participation	78.03	27.39
Produits financiers d'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	19 876.57	10.42
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total 5	19 954.60	37.81
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	0.74	0.42
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cession de valeurs mobilières de placement		
Total 6	0.74	0.42
2. RESULTAT FINANCIER (5-6)	19 953.86	37.39
3. RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (1-2+3-4+5-6)		

Exercice 2023

COMPTE DE RESULTAT		31/12/2023	31/12/2022
PRODUITS EXCEPTIONNELS			
Produits exceptionnels sur opération de gestion		3 670.26	904.45
Produits exceptionnels sur opération de capital		2 572.66	4 501.60
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		30 338.00	
Total 7		36 580.92	5 406.05
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
Charges exceptionnelles sur opération de gestion		3 035.55	4 000.00
Charges exceptionnelles sur opération de capital		21.96	
Dotations aux amortissements et aux provisions			30 338.00
Total 8		3 057.51	34 338.00
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (7-8)		33 523.41	-28 931.95
Participation des salariés aux résultats (9)			
Impôts sur les bénéfices (10)		1 887.60	
PRODUITS CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Dons en nature			
Prestations en nature			
Bénévolat		25 014.70	36 423.60
Total A		25 014.70	36 423.60
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Secours en nature			
Mise à disposition gratuite de biens			
Prestations en nature			
Personnel bénévole		25 014.70	36 423.60
Total B		25 014.70	36 423.60
TOTAL DES PRODUITS (1+3+5+7+11)		4 506 725.98	4 288 663.65
TOTAL DES CHARGES (2+4+6+8+9+10+12)		4 386 219.54	4 099 949.16
EXCEDENT OU DEFICIT		120 506.44	188 714.49

ANNEXE COMPTABLE

Exercice

Du 01/01/2023

Au 31/12/2023

SOMMAIRE DE L'ANNEXE

Annexes au Bilan et au Compte de Résultat	Information		
	Produite	Non Significative	Non Applicable
FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE	O		
EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE	O		
PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES UTILISEES	O		
DESCRIPTION DE L'OBJET SOCIAL DE L'ENTITE	O		
DESCRIPTION DE LA NATURE ET DU PERIMETRE DES ACTIVITES REALISEES	O		
DESCRIPTION DES MOYENS MIS EN ŒUVRE	O		
TABLEAU DES IMMOBILISATIONS	O		
TABLEAU DES AMORTISSEMENTS	O		
INFORMATION SUR LES OPERATIONS DE CRÉDIT-BAIL			NA
ÉVALUATION DES STOCKS			NA
ÉTAT DES DÉPRÉCIATIONS	O		
PROVISIONS INSCRITES AU BILAN	O		
CREDIT BAIL	O		
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	O		
ACTIF CIRCULANT - ÉTAT DES ECHEANCES DES CRÉANCES	O		
COMPTES DE REGULARISATION - ACTIF	O		
TABLEAU DE VARIATION DES FONDS ASSOCIATIFS	O		
TABLEAU DE SUIVI DES FONDS DÉDIÉS	O		
TABLEAU DE SUIVI DES LEGS ET DONATIONS			NA
ÉTATS DES ÉCHÉANCES DES DETTES	O		
COMPTES DE REGULARISATION - PASSIF	O		
LES ENGAGEMENTS	O		
L'EFFECTIF	O		
DETAIL DES INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES AU BILAN	O		
VALORISATION DU BENEVOLAT	O		

Partie 1 – Informations à fournir

INFORMATIONS GENERALES ET FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

Description de l'objet social de l'entité

L'UDAF a pour objet, sur le plan départemental :

- D'appliquer les dispositions conformément à l'article L.211-3 du code de l'Action Sociale et des Familles ;
- De donner à l'Union National des Association Familiales (UNAF), des avis motivés sur toutes les questions dont celle-ci l'aura saisie, ou de lui adresser spontanément toutes suggestions dont l'examen lui paraîtra opportun ;
- D'entreprendre toutes études et actions utiles à la défense des intérêts généraux, matériels et moraux des familles ;
- De mettre à la disposition des membres actifs et des organismes associés, la documentation utile à l'exercice de leur mission ;
- De faciliter la collaboration de ses membres actifs avec les organismes associés dans la mesure où ces groupements à but familial, exercent une activité utile aux familles ;
- De gérer tout service que le développement des services collectifs pourra initier ;
- D'agir dans tous les domaines de la vie des familles, et notamment l'enfance et la jeunesse, l'habitat, l'emploi, l'éducation, la protection sociale, l'environnement, la santé, la consommation, l'économie, l'autonomie et la dépendance, le handicap, le développement durable, les médias et les usages numériques.

Description de la nature et du périmètre des missions sociales réalisées

L'UDAF DE HAUTE-SAÔNE a pour missions, dans le périmètre défini par l'article L.211-3 du code de l'ASF, d'assurer la défense et la représentation des familles auprès des pouvoirs publics. Elle développe et gère également de nombreux services d'aide aux familles et aux personnes, par délégation de service public ou dans le cadre de son projet associatif.

- **INSTITUTION – VIE ASSOCIATIVE** : Le service regroupe la partie institution (fonctionnement de l'association) ainsi que des missions de services aux familles telles que la lutte contre l'illettrisme/illectronisme, Lire et Faire Lire, soutien à la parentalité, Point Conseil Budget, Familles Conseil, Microcrédit, Médaille de la Famille.
- **SDPF** : le service délégué aux prestations familiales recense 97 mesures au 31.12.2023 soit 2 de plus qu'en 2022.
- **SPJM** : le service Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs, comptabilise 1361 mesures au 31/12/2023 contre 1378 en 2022.
- **ISTF** : le service assure différents types de prestation à destination des tuteurs familiaux pour les aider dans la gestion des mesures qui leur sont confiées (Permanences téléphoniques, Permanences physiques, Rendez-vous personnalisés, Actions collectives de sensibilisation auprès de partenaires)
- **PENSION DE FAMILLE** : Le dispositif a pour finalité de permettre aux résidents accueillis de se réinscrire dans un habitat durable tout en consolidant leur ancrage dans un réseau

relationnel, social, et culturel. Les 39 places autorisées sont réparties sur 5 sites. Le taux d'occupation 2022 est de 87% contre 82% l'année précédente.

- **VILLAGÉNÉRATION** : Ce dispositif s'adresse aux « séniors » de 60 ans et plus, en couple ou seuls, autonomes et valides, souhaitant vivre dans un lieu qui allie convivialité, solidarité et sécurité. L'UDAF 70, en partenariat avec la société NÉOLIA et la ville de Noidans-lès-Vesoul met à disposition une hôtesse d'accueil pour animer le dispositif.
- **AVDL** : Ce dispositif issu de la politique publique du « logement d'abord » permet à des personnes en difficultés de logement, d'accéder directement au logement sans passer par l'hébergement d'urgence, grâce à un accompagnement social adapté. Le service d'Accompagnement Vers et Dans le Logement recense 107 ménages suivis en 2023 contre 108 en 2022.
- **AUTRES SERVICES** : Service de suivi judiciaire des mesures tutelles mineurs (3 mesures au 31/12/2023) et administrateur Ad'hoc mineurs (41 mesures en 2023).

Moyens mis en œuvre

L'UDAF de Haute-Saône est propriétaire de son siège sis 47 et 49, Rue Gérôme – 70000 VESOUL. Concernant les antennes situées respectivement 2 Rue Victor Hugo - 70100 Gray et 13 Rue des Fincelles - 70200 LURE, l'UDAF DE HAUTE-SAÔNE est locataire. Les sites des maisons relais sont également loués à des particuliers ainsi qu'à un bailleur social.

L'UDAF a conclu des contrats de location pour la flotte automobile (15 véhicules) ainsi que pour le parc imprimante, les copieurs et des écrans interactifs. L'UDAF est propriétaire de deux véhicules dont un utilitaire.

En 2023, on comptabilise 68.7 ETP pour assurer les missions décrites ci-dessus, se répartissant dans les services comme suit :

- INSTITUTION – VIE ASSOCIATIVE : 5.53 ETP
- SDPF : 6.23 ETP
- SPJM : 47.27 ETP
- ISTF : 0.64 ETP
- PENSION DE FAMILLE : 5.78 ETP
- VILLAGÉNÉRATION : 0,7 ETP
- AVDL : 2.39 ETP
- AUTRES SERVICES : 0.17 ETP

Faits significatifs

- L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.
- Ces comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration le 25/04/2024.

Événements postérieurs à la clôture

Aucun élément significatif susceptible de remettre en cause l'établissement des présents comptes annuels n'est intervenu depuis la clôture de l'exercice.

INFORMATIONS AU TITRE DES PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- Indépendance des exercices

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 31.12.2023 ont été établis dans le respect du plan comptable général approuvé par arrêté ministériel du 08/09/2014 et conformément aux dispositions du Code du Commerce et du règlement 2014-03 de l'ANC.

Il est tenu compte de l'application des conventions générales et des adaptations professionnelles avec référence à l'avis correspondant du Conseil National de la Comptabilité :

- Application du plan comptable des établissements sociaux et médico-sociaux selon le Règlement ANC 2014-03
- Avis n° 2007-05 du 4 mai 2007 du CNC substitué par le Règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2019-04 du 8 novembre 2019 relatif aux activités sociales et médico-sociales gérées par des personnes morales de droit privé à but non lucratif
- Règlement ANC n° 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif
- Arrêté du 2 septembre 2008 relatif aux frais de justice criminelle en matière de médecine légale, de traduction, d'interprétariat et d'administration ad hoc.

Immobilisations

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée normale d'utilisation des biens :

- Logiciels 1 à 5 ans
- Constructions 4 à 33 ans
- Agencement et aménagement des constructions ... 3 à 37 ans
- Installations technique 10 ans
- Matériels et outillages industriels 3 à 10 ans
- Matériels et outillages 2 à 10 ans
- Mobilier 3 à 10 ans

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée pour la différence.

Stocks

Non concerné

Créances et dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation des comptes de clients est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable. Les dettes fournisseurs ont été retenues pour leur valeur brute conformément aux principes comptables.

Fonds gérés pour le compte des majeurs protégés

Soldes des comptes ouverts au nom des majeurs protégés au 31/12/2023 :

- Comptes courants, comptes de placement (livret, PEL, Assurances-Vie...) 31 164 483€

Ces fonds concernent 1 549 dossiers et 4 921 comptes.

Montant des disponibilités qui correspondent à des fonds sociaux gérés par l'UDAF, dans le cadre de gestion pour autrui :

- SDPF 94 936,60 €
- SPJM 154 789,42 €

Partie 2 – Informations sur les postes de l'actif du bilan

ÉTAT DES IMMOBILISATIONS

CADRE A		IMMOBILISATIONS	V brute des Immob. Début Exercice	Acquisitions
INCOPI.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL	-	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL	46 035	37 597
CORPORELLES	Terrains		34 400	
	Constructions		598 610	
	Installations agencements des constructions		466 424	
	Inst. Techniques, matériel & outillage		38 534	1 189
	Autres immos corporelles	Inst. Générales, agencés & aménagés divers	3 333	
		Matériel de transport	16 498	6 990
		Matériel de bureau & mobilier informatique	303 200	61 744
	Immobilisations corporelles en cours		-	
		TOTAL	1 460 999	69 923
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		7 259	61
	Autres participations		-	
	Autres titres immobilisées		-	
	Prêts et autres immobilisations financières		12 624	
		TOTAL	19 883	61
TOTAL GENERAL			1 526 917	107 581
CADRE B		IMMOBILISATIONS	Diminution Par cessions / Mise au rebut	Valeur brute des immob. Fin ex.
INCOPI.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL		-
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL	407	83 225
CORPORELLES	Terrains			34 400
	Constructions sur sol propre			598 610
	Installations agencements des constructions			466 424
	Inst. Techniques, matériel & outillage		1 926	37 797
	Autres immos corporelles	Inst. Générales, agencés & aménagés divers		3 333
		Matériel de transport		23 488
		Matériel de bureau & mobilier informatique	14 479	350 465
	Immobilisations corporelles en cours			-
		TOTAL	16 405	1 514 517
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence			7 320
	Autres participations			-
	Autres titres immobilisées			-
	Prêts et autres immobilisations financières			12 624
		TOTAL	-	19 944
TOTAL GENERAL			16 812	1 617 686

ÉTAT DES AMORTISSEMENTS

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Amort. début d'exercice	Augmentation : dotations de l'exercice	Diminutions : amort. sortis de l'actif et reprises	Montant des amort. à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement	TOTAL	-			
Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL	46 035	573	407	46 201
Terrains					
Constructions		495 583	7 940		503 523
Installations agencements des constructions		394 575	7 685		402 260
Inst. Techniques, matériel & outillage		31 897	2 872	1 904	32 865
Autres immos corporelles	Inst. Générales, agencés & aménagés divers	3 066	135		3 201
	Matériel de transport	9 283	3 660		12 942
	Matériel de bureau & mobilier informatique	241 401	32 872	14 474	259 799
Immobilisations corporelles en cours					
	TOTAL	1 175 805	55 163	16 378	1 214 589
TOTAL GENERAL		1 221 840	55 736	16 785	1 260 790

ÉTAT DES CREANCES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

État des créances		Montant Brut	Échéances	
			à moins 1 an	à plus 1 an
ACTIF IMMOB	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1)	-		
	Autres immobilisations financières	-		
ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	50 057		50 057
	Avances et acomptes versés	8 842		8 842
	Créances clients & comptes rattachés	72 733	50 670	22 063
	Autres créances	510 522	195 408	315 114
	Produits à recevoir	26 990	26 990	
	Charges constatées d'avance	23 050	23 050	
TOTAL		692 194	296 118	396 076
(1) Prêts accordés en cours d'exercice.....				
Prêts récupérés en cours d'exercice.....				

COMPTES DE REGULARISATION – ACTIF

CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	MONTANT
- Exploitation	23 050
- Financier	
- Exceptionnel	
TOTAL	23 050

PRODUITS A RECEVOIR

PRODUITS A RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
- Créances rattachées à des participations	
- Autres immobilisations financières	
- Créances clients et comptes rattachés	
- Autres Créances	26 990
TOTAL	26 990

Partie 3 – Information sur les postes du passif du bilan

TABEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES

Libellé	Solde au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Solde à la fin de l'exercice
Fonds propres sans droit de reprise				
Fonds propre avec droit de reprise				
Écart de réévaluation				
Réserves	421 722			421 722
Dont réserves des activités sociales et médico- sociales ous gestion contrôlée	1 181 253	162 560		1 343 813
Report à nouveau	- 269 159	31 797	11 628 -	248 991
Dont report à nouveau des activités sociales et médico- sociales ous gestion contrôlée	337 330	271 549	265 563	343 316
Résultat comptable	188 714	120 506	188 714	120 506
Situation nette	1 859 860	586 413	465 906	1 980 367
Fonds propres consommables	-			-
Subventions d'investissements	33 910	30 667	33 240	31 338
Provisions réglementées	-			-
TOTAL	1 893 771	617 079	499 146	2 011 704

TABLEAU SUR LES FONDS DEDIES

FONDS DÉDIÉS	Ouverture Exercice (19)	Engagements à réaliser sur nouvelles ressources affectées (689)	Utilisation en cours de l'exercice (789)	Clôture Exercice	
				Montant	Dont > 2ans
192100 - FONDS DÉDIÉS A L'INVESTISSEMENT					
192200 - FONDS DÉDIÉS SUR CONCOURS PUBLICS A L'EXPLOITATION	38 473	14 690	38 473	14 690	-
192201 - Fonds dédiés DGF - DPF	3 630		3 630	-	
192202 - Fonds dédiés DGF - MJPM	34 843	10 000	34 843	10 000	
192203 - Fonds dédiés Fonds Spécial CPO	-	4 690		4 690	
194000 - FONDS DÉDIÉS SUR SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	169 280	12 481	90 323	91 438	8 125
Convention CAF 2019-2022 - Familles Conseils	-			-	
Convention CAF 2019-2022 - Parentalité	21 863			21 863	7 425
Convention CAF 2019-2022 - Illettrisme	2 650			2 650	700
Convention CAF 2019-2022 - Illectronisme	-			-	
Total 194100 - Fonds dédiés Convention CAF	24 513	-	-	24 513	8 125
Aide financière exceptionnelle CAF	20 216		4 500	15 716	
Total 194200 - Fonds dédiés Aide financière exceptionnelle CAF	20 216	-	4 500	15 716	-
Convention PCB 2020-2022	2 750		2 750	-	
Convention PCB 2020-2022	10 000		9 814	186	
Convention PCB 2021-2023	14 750			14 750	-
Total 194300 - Fonds dédiés PCB	27 500	-	12 564	14 936	-
Avenant n°2 - 2021	8 026		8 026	-	
Total 194400 - Fonds dédiés Maison-Relais	8 026	-	8 026	-	-
Avenant n°2 - 2021	6 990		360	6 630	
Total 194400 - Fonds dédiés Maison-Relais	6 990	-	360	6 630	-
Convention annuelle 2022 ISTF	8 442			8 442	
Total 194500 - Fonds dédiés ISTF	8 442	-	-	8 442	-
Convention annuelle 2021 - AVDL	64 873		64 873	-	
Convention annuelle 2022 - FNAVDL	8 720	12 481		21 201	
Total 194600 - Fonds dédiés AVDL	73 593	12 481	64 873	21 201	-
TOTAL	207 753	27 171	128 796	106 128	8 125

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

NATURE DES PROVISIONS	Montant au début de l'exercice	Augmentation dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
- Provisions réglementées	-			-
- Provisions pour risques	63 338		30 338	33 000
- Provisions pour charges	-			-
- Provisions pour dépréciations	20 596	13 216	8 733	25 079
TOTAL	83 934	13 216	39 071	58 079

Provisions :

- Dans le cadre de l'activité de service de Mandataires Judiciaires à la Protection des Majeurs, aucune provision n'est enregistrée au 31/12/2023.
- La provision pour risque (litige prud'homal) de 30 338€ enregistrée en 2022 a été reprise au 31/12/2023.

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

État des dettes	Montant Brut	Échéances		
		à moins 1 an	à plus 1 an	à plus 5 ans
Emprunts (2) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 2 ans au maximum à l'origine	326	326		
- à plus de 2 ans à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (2) (3)	7 200	1 600	2 400	3 200
Avance et acompte reçus sur commande	8 144	7 305	839	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	108 851	108 851		
Dettes fiscales et sociales	495 148	495 148		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	3 252	3 252		
Autres dettes	283 513	15 611	267 902	
Produits constatés d'avance	442 472	130 693	311 778	
TOTAL	1 348 906	762 786	582 919	3 200
(2) Emprunts souscrits en cours d'exercice.....				
Emprunts remboursés en cours d'exercice.....				

COMPTES DE REGULARISATION – PASSIF

PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	MONTANT
- Exploitation	442 472
- Financier	
- Exceptionnel	
TOTAL	442 472

CHARGES A PAYER

CHARGES A PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
- Dettes fournisseurs et comptes rattachés	
- Dettes fiscales et sociales	4 002
- Autres dettes	1 119
TOTAL	5 121

Informations relatives au compte de résultat

VENTILATION DES PRODUITS D'EXPLOITATION

Concours publics

Produits de la tarification

ETAT - SMJPM	2 367 364
CONSEIL DEPARTEMENTAL - SMJPM	7 123
CAF - SDPF	384 423
MSA - SDPF	8 849
UNAF - FONDS SPECIAL	173 862
Total Concours Publics	2 941 621

Subventions

DDETSPP - MAISONS RELAIS	283 151
DDETSPP - AVDL	91 000
DDETSPP - ISTF	54 494
DDETSPP - PCB	54 396
DREETS - ILLETTRISME	3 750
DREETS - PCB	1 900
CAF	53 392
NEOLIA - VILLAGENERATION	26 000
UNAF - Consommation	197
LIRE ET FAIRE LIRE	250
CONSEIL DEPARTEMENTAL	7 400
CDC - MICROCREDIT	8 200
CDC - CONSEILLER NUMERIQUE	4 444
ETAT - MILDECA	6 100
COMMUNES	870
Total Subventions	595 544
TOTAL CONCOURS PUBLICS ET SUBVENTIONS	3 537 165

RESULTAT PAR ACTIVITE

Service	Résultat comptable	Dépenses refusées par l'administration	Résultat administratif	Gestion
DPF	10 653,71 €	6 000,48 €	16 654,19 €	Contrôlée
MJPM	102 649,67 €	30 369,95 €	133 019,62 €	Contrôlée
AUTRES SERVICES	-10 110,34 €		-10 110,34 €	Non contrôlée
PENSION DE FAMILLE	-11 220,09 €		-11 220,09 €	Non contrôlée
ISTF	5 345,33 €		5 345,33 €	Non contrôlée
AVDL	-6 110,39 €		-6 110,39 €	Non contrôlée
INSTITUTION - VIE ASSOCIATIVE	32 915,68 €		32 915,68 €	Non contrôlée
VILLAGÉNÉRATION	-3 617,13 €		-3 617,13 €	Non contrôlée
Total	120 506,44 €	36 370,43 €	156 876,87 €	

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

Une contribution volontaire en nature est l'acte par lequel une personne physique ou morale apporte à une entité un travail, des biens ou des services à titre gratuit.

Dans le cadre de l'action Lutte contre illettrisme, des contributions en travail sont valorisées.

Les heures de bénévolat, recensées tout au long de l'année, sont au nombre de **1 508 heures**.

Conformément aux préconisations de l'UNAF, ces heures de bénévolat sont valorisées sur la base du SMIC horaire au 01/01/2023, soit 11,44 de l'heure.

Le taux de charges sociales utilisé est celui observé sur l'exercice : 45%.

Le montant total des contributions volontaires en travail pour l'exercice 2023 est **25 014,70€**.

Ce montant, comptabilisé, figure au pied du compte de résultat.

Aucune contribution volontaire en bien ou en service n'est comptabilisée.

Autres informations

ENGAGEMENT DE DEPART A LA RETRAITE

Il est précisé qu'un contrat d'assurance de groupe pour indemnités de fin de carrière, de rupture conventionnelle ou de licenciement est conclu avec la société QUATREM. Le montant des fonds acquis au 31.12.2023 s'élève à 112 186,40 €. Le taux de revalorisation de l'exercice est de 1,67%.

L'UDAF70 ne comptabilise pas de provision.

Le passif social évalué au 31/12/2023 s'élève à 348 774.63€.

Les principales hypothèses de calcul retenues sont les suivantes :

- Application CCN66 - 15 mars 1966
- Age de départ 63 ans
- Taux de charge moyen retenu 45 %
- Taux d'actualisation de 1 %
- Table de mortalité TV 88/90

ETP EFFECTIF SUR LA PERIODE

Catégorie	Hommes	Femmes	Totaux
Cadres	1,80	3,49	5,29
Non Cadres	7,24	56,28	63,52
Totaux	9,04	59,77	68,81

REMUNERATIONS DES DIRIGEANTS

Conformément à l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, l'association est amenée à communiquer le montant des rémunérations et avantages en nature versés aux trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles ou salariés.

L'UDAF DE HAUTE-SAÔNE recense un cadre dirigeant au sens de l'article L.3111-2 du code du travail. La rémunération des organes de direction n'est pas fournie car cela conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

REMUNERATIONS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Le montant des honoraires correspondant au commissariat aux comptes comptabilisés en 2023 s'élève à 9 960,00 €.